

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 26 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt-six juillet, à 16 heures 30, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 19 juillet 2023, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mme LARANT, MM. COSSON, ISMAËL, LAVERGNE, RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, M. BICHON, Mmes SINGEOT, MAISONNIER, TINDILLER, THEVENOT et M. SPRIET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mme BRIOLANT à M. COSSON
Mme BARRIAT à M. ISMAËL
Mme MAURY à M. AUDOUX
M. POUYET à M. BICHON
Mme COUTURIER à M. RESSOT
Mme HOURCADE-HATTE à Mme THEVENOT
Mme JALLET à M. SPRIET

Absents : MM. HODENCQ et MOREAU

Monsieur AUDOUX a été désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance. M. AUDOUX s'est abstenu.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 18 Quorum : 14

N° 2023/07-64

ENVIRONNEMENT - RENATURATION DES VILLES ET VILLAGES
DÉSIMPÉRMEABILISATION ET VÉGÉTALISATION PLACE DU 138^{EME} R.I. (CHAMP DE FOIRE) – RÉPONSE A L'APPEL A PROJET DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu l'appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau, territoire « Loire Bretagne » lié à la désimpermeabilisation des surfaces imperméables aux eaux pluviales avec revégétalisation des surfaces concernées, sous le titre : renaturation des villes et villages,

Vu la présentation faite par le Cabinet VRD' EAU Conseils,

- décide de concourir pour le projet de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne « Renaturation des villes et villages » ;
- décide de choisir l'esquisse N° 3 parmi les trois proposées par le Cabinet VRD' Eau Conseils.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le secrétaire,

Jean-Yves AUDOUX



Le Maire,

Claude PEYRONNET

Acte rendu exécutoire après
publication
du 27 juillet 2023
et dépôt à la Sous-Préfecture

Le



**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

SÉANCE DU 26 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt-six juillet, à 16 heures 30, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 19 juillet 2023, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mme LARANT, MM. COSSON, ISMAËL, LAVERGNE, RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, M. BICHON, Mmes SINGEOT, MAISONNIER, TINDILLER, THEVENOT et M. SPRIET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mme BRIOLANT à M. COSSON
Mme BARRIAT à M. ISMAËL
Mme MAURY à M. AUDOUX
M. POUYET à M. BICHON
Mme COUTURIER à M. RESSOT
Mme HOURCADE-HATTE à Mme THEVENOT
Mme JALLET à M. SPRIET

Absents : MM. HODENCQ et MOREAU

Monsieur AUDOUX a été désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance. M. AUDOUX s'est abstenu.

Nombre de membres en exercice : **27** Nombre de membres présents : **18** Quorum : **14**

N° 2023/07-65

BÂTIMENT
CESSION IMMOBILIÈRE
HÔTEL-RESTAURANT « LE CENTRAL »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2241-1,

Considérant que l'immeuble du 7, Avenue Denfert Rochereau appartient au domaine privé de la commune,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 octobre 2021 autorisant la mise en vente de l'hôtel-restaurant « Le Central »,

Vu le rapport de France Domaine rendu le 22 juin 2021 évaluant le bien à 150 000 € avec une marge d'appréciation de + ou – 10 %,

Vu la proposition d'achat de l'hôtel-restaurant « Le Central » de la S.C.I. « SANTAT IMMO », de juin 2023,

Vu le budget communal,

Considérant que la S.C.I. « SANTAT IMMO » entend poursuivre et développer l'activité de restauration et d'hôtellerie,

Décide de procéder à la cession du bâtiment hôtel-restaurant « le Central », situé 7, Avenue Denfert Rochereau à BELLAC,

Désignation de l'immeuble : bâtiment situé au 7, Avenue Denfert Rochereau, cadastré section AY N° 5.

Prix de cession : 150 000 €

Acquéreur : S.C.I. « SANTAT IMMO » dont le siège social est 14, Rue Taminage – 87300 BERNEUIL.

Les frais d'acquisition et des charges afférentes au bien précité sont à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte de vente et à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le secrétaire,

Jean-Yves AUDOUX



Le Maire,

Claude PEYRONNET

Acte rendu exécutoire après
publication
du 27 juillet 2023
et dépôt à la Sous-Préfecture
Le

